



# DOSSIER D'INSCRIPTION

## 2019 - 2020

<p><b>Conservatoire de Musique</b> Place Charles de Gaulle 55200 COMMERCY tél : 03 29 91 62 46 mail : conservatoiredemusique@commercy.fr</p>	<p><b>Mairie de Commercy</b> Château Stanislas B.P. 90081 55205 COMMERCY Cedex tél : 03 29 91 02 18</p>
--	---

Le Conservatoire est une unité de la Direction de l'Animation et de la Promotion du Territoire de la Ville de Commercy.

Cet établissement d'enseignement artistique spécialisé est un Conservatoire à rayonnement communal (CRC) agréé par le Ministère de la Culture pour son organisation pédagogique.

Situé Place Charles de Gaulle à la Maison de la Musique, le Conservatoire accueille toutes les personnes souhaitant pratiquer une activité musicale dès le 1er âge avec le Bébéveil et propose un large éventail d'instruments et d'ensembles musicaux. Les élèves peuvent entreprendre dès l'entrée au CE1, un cursus diplômant débouchant sur le Certificat d'Études Musicales ou un cursus non diplômant en fonction des compétences acquises.

Les demandes d'admission se font chaque année à l'aide du dossier ci-joint à **partir du mois de juin**. Les dossiers dûment complétés, devront être retournés au secrétariat, munis des justificatifs demandés.

# LES DIFFÉRENTES DISCIPLINES ENSEIGNÉES

## Les pratiques individuelles

Chant  
Piano - Piano Jazz  
Clarinette  
Flûte traversière  
Guitare classique  
Guitare Basse  
Guitare électrique  
Percussions  
Saxophone  
Trombone - Tuba  
Trompette - Cornet  
Violon - Alto  
Violoncelle  
Contrebasse

## Les pratiques collectives

### ➤ Ensembles de classe

Ensemble de clarinettes  
Ensemble de cuivres  
Ensemble de flûtes traversières  
Ensemble de guitares  
Ensemble de percussions  
Ensemble de saxophones

### ➤ Orchestres

Ensemble Vocal Enfants  
Ensemble Vocal Adultes  
Orchestre à cordes  
Orchestre à vent / Big Band

## ➤ Ateliers thématiques

Atelier Coaching (pour les groupes constitués)

Atelier de musiques actuelles

Batucada (percussions de rue)

Djembé Enfants / Adultes

Guitare d'accompagnement

Musique de chambre

## ➤ Formations musicales

Béb'Éveil

Éveil Musical

Formation Musicale

Pratique vocale Enfant

M.A.O. (Musique Assistée par Ordinateur)

Culture Musicale

Culture Jazz

Formation Musicale adulte

Préparation à l'option musique au Bac

mais aussi ....

### **La découverte des instruments**

Itinéraire de découverte des instruments enseignés au CRC de Commercy à partir du CP.

Ces activités ont lieu : **Maison de la Musique, place Charles de Gaulle  
Salle Ray Charles, Site Monplaisir**

# ORGANISATION DES ÉTUDES

## PARCOURS DECOUVERTE

Béb'Éveil - 30 mn  
de 18 mois (né avant le 01/03/2018)  
à la petite section de maternelle

Éveil 1  
Moyenne et Grande section de  
maternelle  
01 h

Éveil 2  
CP  
01 h

Découverte des instruments  
4 séances par instrument  
À partir du CP  
30 mn

## PARCOURS DIPLOMANT

à partir du CE1

### Cycle I

pratique instrumentale -  
30 mn  
+ formation musicale - 1 h  
+ pratique vocale - 1 h

**Certificat  
de fin de 1er cycle**



### Cycle II

pratique instrumentale - 45 mn  
+ formation musicale - 1 h 30  
+ pratique collective - 1 h  
*minimum*

**Brevet  
d'Études Musicales**



### Cycle III

pratique instrumentale - 1 h  
+ formation musicale - 1 h  
+ modules : culture musicale, culture  
jazz et Musique Assistée par  
Ordinateur  
*18 h/an par module*  
+ pratiques collectives - 1 h  
*minimum*

**Certificat  
d'Études Musicales**



## PARCOURS NON DIPLOMANT

à partir de 15 ans (né avant le 1er janvier 2005)  
ou après l'obtention du Brevet d'Études Musicales  
**NB** : la durée de la pratique instrumentale est de 30 mn

## EXTRAITS DES RÉGLEMENTS DES ETUDES ET INTERIEUR

**L'assiduité aux cours et le travail individuel** à la maison sont deux conditions indispensables à la réussite des études musicales.  
Chaque élève doit fournir un travail personnel journalier afin de progresser dans le cursus d'éducation musicale.

Dans le cadre d'un CURSUS DIPLOMANT, la **Formation Musicale et la pratique collective sont des disciplines obligatoires** qui sont directement liées à la pratique instrumentale. Elles ne sont pas facturées.  
Les absences à ces cours devront être justifiées.

Tout élève demandant son **inscription en cours d'année** peut être admis au Conservatoire de Musique en cursus diplomant s'il justifie d'une pratique musicale antérieure. Il sera alors accepté en fonction des places disponibles dans la discipline choisie.

**Les orientations pédagogiques** du Conservatoire qui visent à l'épanouissement de l'élève peuvent parfois modifier les horaires de cours pour cause de répétition collective ou de concert.

L'élève s'engage à participer à ces activités lorsqu'il sera sollicité.

**Le Conservatoire de Musique fonctionne comme un établissement scolaire** et suit le même calendrier.

Toutefois, lorsque les congés scolaires débutent un samedi, les cours sont assurés jusqu'au samedi soir.

**Les inscriptions sont prises sur l'année et valent acceptation du règlement intérieur et du règlement des études.**

## INFORMATIONS REDEVANCES

Pour rendre accessible l'apprentissage de la musique, la Ville de Commercy a choisi de facturer aux élèves qu'une partie du coût de l'enseignement.

- ➔ La facturation est prévue pour l'année entière dès lors que l'élève est inscrit.
- ➔ En cas de déménagement en cours d'année, la redevance sera minorée ou majorée en fonction de la nouvelle résidence.
- ➔ Tout changement ayant une incidence sur la facturation doit être signalé soit par courrier à Monsieur le Maire, soit via le formulaire de contact disponible sur le site de la Ville [www.commercy.fr](http://www.commercy.fr) (seules ces demandes seront recevables).

### Les Réductions sur redevances

- Plusieurs collectivités accordent des remises sur les redevances pouvant atteindre 50 % (cf page 8).
- La Ville de Commercy accorde une remise de 50 % sur la redevance de tout élève membre de l'**Harmonie Municipale** ou de la **Batterie-fanfare**.

#### Deux conditions :

- l'élève pratique le même instrument en cours individuel ou collectif au Conservatoire de Musique et dans l'Association,
  - l'élève doit être assidu en cours individuel ou collectif du Conservatoire, aux répétitions et aux sorties officielles de l'Association.
- Pour les familles inscrivant 3 élèves au Conservatoire de Musique, un abattement de 50 % sera appliqué sur la redevance la plus élevée (hors location de l'instrument) **et sur un seul instrument dans le cas où l'élève en pratique plusieurs** (pour une famille comportant 4 élèves inscrits, le même raisonnement est appliqué pour les deux redevances les plus élevées).

**Cette réduction s'applique pour le nombre d'élèves par famille et non pour le nombre d'instruments pratiqués.**

## Bourses d'enseignement musical

La Ville de Commercy a mis en place une bourse d'enseignement musical qui est attribuée en fonction des revenus de la famille.

### grille 2019 – 2020

NOMBRE DE PERSONNES DANS LA FAMILLE <sup>(1)</sup>						BOURSE 2019 - 2020 ( en euros)	
1	2	3	4	5	6 et +	Montant de la bourse en %	Reste à payer par la famille en %
REVENUS (en €) DE LA FAMILLE COMPRIS ENTRE <sup>(2)</sup>							
0 et 632	0 et 841	0 et 1052	0 et 1262	0 et 1472	0 et 1683	80	20
1157	1366	1577	1816	1998	2235	50	50
1366	1816	2051	2235	2497	2681	40	60
-	-	2314	2497	2735	2945	30	70
-	-	-	2893	3103	3287	20	80
-	-	-	-	3287	3470	10	90

Ces bourses ne peuvent être attribuées qu'aux élèves du Conservatoire de Musique résidant à Commercy.

**Cette bourse sera immédiatement supprimée dès lors que l'élève est absent aux cours la moitié ou plus du trimestre, sans justificatif.**

(1) nombre de personnes inscrits sur l'avis d'imposition de référence,

(2) Revenu indiqué sur la ligne "revenu global brut" figurant sur l'avis d'imposition 2019 (revenus 2018) / 12

## TARIFS DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE COMMERCY

	- Bèb'éveil - Éveil musical	- Formation musicale - Pratique collective - Découverte des instruments - Prépa bac - option musique	Pratique individuelle ( <i>chant ou instrument</i> )	Location d'instrument à cordes et à vent
<b>TARIFS DE BASE</b>				
Paiement mensuel	21,90	28,30	162,15	22,85
<b>MONTANT DES REDUCTIONS</b>				
POUR TOUS LES COMMERCIENS	50,00%**	50,00%**	50,00%**	
POUR LES MOINS DE 26 ANS sans emploi (nés après le 31/12/1993) :				
➤ De la communauté de Communes Commercy Void Vaucouleurs (CVV)	30,00%	30,00%	30,00%	
➤ Extérieur à la Communauté de Communes CVV dont la famille paye une TP/TFNB/CFE à Commercy	25,00%	25,00%	25,00%	
➤ De la Communauté de Communes Côtes de Meuse Woevre	40 €/an*		150 €/an*	
➤ Du Grand Euville	15,00%*	15,00%*	15,00%*	

\*base 2018-2019 : sous réserve de confirmation de la participation de la collectivité concernée,

\*\* ces réductions tiennent compte pour les -26 ans sans emploi (nés après le 31/12/1993) de la participation de 30 % de la Communauté de Communes CVV